



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Hygiène alimentaire

Question écrite n° 2391

Texte de la question

M Jacques Maheas appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur la consommation excessive de sucre dans l'alimentation des Français. De nombreuses sommités médicales tentent d'alerter l'opinion sur l'accroissement du nombre des malades du diabète à une surconsommation, et notamment à plus de 500 000 diabétiques. Il lui demande comment il compte sensibiliser les Français afin que ceux-ci puissent rééquilibrer leur alimentation.

Texte de la réponse

Reponse. - La consommation moyenne de sucre des Français est en réalité modérée si on la compare à celle des pays dont le niveau de développement est analogue ; elle est par exemple plus basse que celle des habitants des pays scandinaves, du Royaume-Uni, de la Suisse, du Canada et de l'Australie. L'hypothèse selon laquelle une surconsommation de sucre favoriserait l'apparition du diabète repose sur une interprétation inexacte de faits connus des cliniciens et ne peut être retenue. En revanche, il est exact qu'une surconsommation de sucre peut, lorsqu'elle interfère avec d'autres facteurs (génétiques, sédentarité), favoriser l'obésité et, dans de mauvaises conditions d'hygiène buccale, les caries dentaires. L'éducation nutritionnelle globale, insistant sur les différents nutriments et les bienfaits d'une alimentation variée, est la préoccupation habituelle des professions de santé et des personnels chargés de l'éducation pour la santé. De nombreuses actions sont menées en particulier dans les écoles pour informer les Français et leur permettre de déterminer leur conduite en connaissance de cause.

Données clés

Auteur : [M. Mahéas Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2391

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2511